



DOSSIER D'INSCRIPTION CPGE Année Scolaire 2023-2024

Inscription demandée en classe de :

Hypokhâgne (1^{ère} année) Khâgne (2^{ème} année)

IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

INE :

Classe suivie en 2023-2024 :

NOM :

Prénoms :

Sexe :

Nationalité :

Né(e) le :

Commune de naissance :

Département :

Pays :

N° tél. portable de l'étudiant :

Courriel :

Adresse de l'étudiant si elle est différente de celle des parents :

Rue, lieu-dit :

Commune :

Code Postal :

Responsable financier

Autre responsable

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Lien de parenté :

Lien de parenté :

Adresse du responsable :

Adresse du responsable :

Commune :

Commune :

Code postal :

Code postal :

Courriel :

Courriel :

Tél. portable :

Tél. portable :

Tél. domicile :

Tél. domicile :

Tél. professionnel :

Tél. professionnel :

Profession :

Profession :

Autre personne à contacter (préciser le lien) :

Adresse :

Tél :

Courriel :

RÉGIME

L'inscription est demandée avec la qualité de : (cocher la case correspondante)

Externe : - Demi-pensionnaire : 4 J (sauf mercredi) - Demi-pensionnaire : 5 J - Interne externé(e) :
Interne : 5 nuits Interne : 6 nuits (avec dimanche soir)

Les élèves **externes** et **demi-pensionnaires** peuvent déjeuner au **TICKET au prix de 4.30 euros**

Les pièces suivantes doivent être complétées ou fournies.

Pour une inscription en première année (Hypokhâgne) :

- ▶ 1 - la présente chemise - dossier
- ▶ 2 - la fiche « vie scolaire » complétée, signée
- ▶ 3 - la fiche « infirmerie » complétée, signée
- ▶ 4 - une photocopie de votre carte d'identité, que vous aurez certifiée conforme en y apposant votre signature (Décret 2000-1277 du 26-12-2000)
- ▶ 5 - la photocopie de votre relevé de notes au baccalauréat, **obligatoire** et à nous faire parvenir dès la parution des résultats
- ▶ 6 - le justificatif de bourse pour les boursiers (notification 2023-2024 émanant du CROUS qui doit être visée par l'établissement d'accueil pour la mise en paiement)
- ▶ 7 - 1 RIB obligatoire au nom de l'étudiant
- ▶ 8 - l'exeat à demander à votre lycée
- ▶ 9 - Sécurité sociale étudiante

Les étudiants qui s'inscriront pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changeront plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé : ils resteront affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre). Voir le site de la sécurité sociale www.ameli.fr.

▶ 10 - Inscription en parallèle obligatoire à l'Université de Poitiers ou à l'Université de La Rochelle :

- l'inscription se fera courant Septembre-Octobre, l'information sera donnée aux étudiants après la rentrée. (Les droits d'inscription seront de 170 € pour les non boursiers).

▶ 11 - Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC): au titre de leur inscription en licence, les étudiants de CPGE doivent s'acquitter de la somme de 95 €, sauf les boursiers, les étudiants réfugiés, les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire. Pour tout complément d'informations voir le site du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr

Une photo d'identité de l'étudiant, à usage strictement interne, sera réalisée par voie numérique la semaine de la rentrée.

▶ 12 - Dossier gestion : la fiche de gestion complétée accompagné d'un RIB, et la fiche "mandat de prélèvement" si vous optez pour ce paiement accompagnée d'un RIB.

Pour une inscription en deuxième année (Khâgne) :

- ▶ 1 - la présente chemise-dossier
- ▶ 2 - éventuellement un RIB pour les élèves ayant déposé un dossier de bourses au CROUS
- ▶ Dossier 3 - sécurité sociale étudiante - **n'existe plus.**

les étudiants rattachés rejoindront le régime général à la rentrée. Voir le site de la sécurité sociale www.ameli.fr

▶ 4 - Inscription en parallèle obligatoire à l'Université de Poitiers ou à l'Université de La Rochelle :

- l'inscription se fera courant Septembre-Octobre, l'information sera donnée aux étudiants après la rentrée. Pour information, concernant l'année 2023 - 2024 les droits d'inscription étaient de 189,10 € pour les non boursiers et de 5,10 € pour les boursiers.

▶ 5 - Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : au titre de leur inscription en licence, les étudiants de CPGE doivent s'acquitter de la somme de 90 €, sauf les boursiers, les étudiants réfugiés, les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire. Pour tout complément d'informations voir le site du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr

Une photo d'identité de l'étudiant, à usage strictement interne, sera réalisée par voie numérique la semaine de la rentrée.

▶ 6 - Dossier gestion : la fiche de gestion complétée accompagné d'un RIB, et la fiche "mandat de prélèvement" si vous optez pour ce paiement accompagnée d'un RIB.

J'autorise la communication de mon nom et de mon adresse aux associations de parents d'élèves :

OUI

NON

Nous accusons réception du règlement intérieur du lycée Guez de Balzac. **L'inscription au lycée entraîne l'adhésion à ce règlement et nous déclarons en accepter les termes.**

Date :

Signatures :

Du responsable légal
financier

De l'autre responsable
légal

De l'étudiant

Autres (à préciser)

INFORMATIONS SUR LA SCOLARITÉ

Lorsque l'étudiant est mineur, les parents restent informés de la scolarité dans son intégralité.

Lorsque l'étudiant devient ou est majeur, deux cas de figure se présentent : merci de cocher ci-dessous

- Je souhaite que mes parents soient informés des informations liées à ma scolarité
 Je ne souhaite pas que mes parents soient informés des informations liées à ma scolarité

Attention: pour les étudiants d'Hypokhâgne internes, les parents recevront les informations qui pourraient affecter la scolarité

SCOLARITÉ HYPOKHÂGNE

Enseignements Obligatoires :	Enseignements complémentaires au choix :
Philosophie (5 h)	Géographie (2 h) <input type="checkbox"/>
Français (5 h)	Latin (2 h) <input type="checkbox"/>
Histoire (5 h)	Grec (2 h) <input type="checkbox"/>
Géographie (2 h)	Cinéma (4 h) <input type="checkbox"/>
Langues et culture de l'antiquité (1 h)	
Latin (2 h) <input type="checkbox"/> ou Grec (2 h) <input type="checkbox"/> (grand débutant ou confirmé)	Langue vivante B au choix (2 h) :
Langue Vivante A (4 h) au choix :	Allemand <input type="checkbox"/>
Allemand <input type="checkbox"/>	ou Anglais <input type="checkbox"/>
ou Anglais <input type="checkbox"/>	ou Espagnol <input type="checkbox"/>
ou Espagnol <input type="checkbox"/>	
Langue Vivante B (2 h) au choix :	
Allemand <input type="checkbox"/>	
ou Anglais <input type="checkbox"/>	
ou Espagnol <input type="checkbox"/>	
EPS (2 h avec les Khâgnes)	

SCOLARITÉ KHÂGNE

Spécialité au choix :	Options
Lettres modernes <input type="checkbox"/>	Langue de version et commentaires obligatoire (écrit) au choix :
Histoire-Géographie <input type="checkbox"/>	Allemand <input type="checkbox"/>
Cinéma <input type="checkbox"/>	ou Anglais <input type="checkbox"/>
	ou Espagnol <input type="checkbox"/>
	Langue d'oral obligatoire (au choix) :
	Allemand <input type="checkbox"/>
	ou Anglais <input type="checkbox"/>
	ou Espagnol <input type="checkbox"/>
	ou Latin <input type="checkbox"/>
	ou Grec <input type="checkbox"/>
	Langue d'oral facultative (au choix) :
	Allemand <input type="checkbox"/>
	ou Anglais <input type="checkbox"/>
	ou Espagnol <input type="checkbox"/>
	ou Latin <input type="checkbox"/>
	ou Grec <input type="checkbox"/>
Redoublement de la Khâgne : OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

SCOLARITÉ ANTÉRIEURE		
Année scolaire	Classe	Etablissement scolaire
2021-2022		
2022-2023		

FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS (primaire, secondaire ou supérieur)

Noms et prénoms	Classe	Établissement scolaire

Les renseignements que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer, soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre Rectorat d'Académie.

Lycée Guez de Balzac - Place Beaulieu - CS 62102 - 16021 Angoulême CEDEX
Tél. 05 45 22 41 00 - Site www.guez16.fr - Courriel ce.0160002r@ac-poitiers.fr